

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 17 avril 2014 portant nomination de membres du conseil d'administration du centre informatique de Provence-Alpes-Méditerranée.

NOR : AFSS1430311A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2
et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de
l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2011 fixant le modèle de statuts des centres informatiques des
organismes du recouvrement de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes
de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 19 mars 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration du
centre informatique de Provence-Alpes-Méditerranée,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre informatique de Provence-Alpes-Méditerranée, sur désignation de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME):

En tant que représentants des employeurs

Mme Prin-Derre (Paule), en qualité de titulaire, en remplacement de M. Pietri.

Mme Cyrille (Monique), en qualité de suppléante, en remplacement de Mme Gilliard.

En tant que représentant des travailleurs indépendants

M. Trahin (Thierry), en qualité de suppléant, en remplacement de M. Mari.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au
Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 17 avril 2014.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :

*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*

L. GALLET